

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes informés par le soussigné que les membres du conseil municipal sont convoqués à une séance ordinaire, qui se tiendra le mardi 10 décembre 2024 à 19 h 30, au lieu habituel des séances du conseil, soit le 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de Jean-François Gendron, maire

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MARDI 10 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions du public**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 et des séances extraordinaires du 2 décembre 2024**
5. **Finances et administration**
 - 5.1 Adoption des comptes à payer au Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 5.2 Autorisation de présenter une demande dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2025
 - 5.3 Autorisation de la liste des immeubles de la vente pour défaut de paiement de taxes
 - 5.4 Autorisation de procéder à la radiation des mauvaises créances de moins de 5\$
 - 5.5 Autorisation des indexations salariales pour l'année 2025
 - 5.6 Adoption du règlement 445-2024 Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2025
6. **Urbanisme et environnement**
7. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 7.1 Octroi d'une subvention à l'association de soccer Les tornades
8. **Travaux publics**
 - 8.1 Approbation de la reddition de compte du programme d'aide à la voirie locale volet particuliers d'amélioration
 - 8.2 Approbation de la reddition de compte du programme d'aide à la voirie locale volet entretien 2024
9. **Sécurité publique**
 - 9.1 Autorisation d'un contrat pour le système d'alerte pompier survi-mobile

9.2 Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique

10. Fermeture de la séance